

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 599 publiée le 22 juin 2017

## SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : L'UNITÉ AUTOUR DU SAINT-SACREMENT ANNONCE-T-ELLE LA PAIX LITURGIQUE ?

10 ans après la promulgation du motu proprio de Benoît XVI, la paix liturgique va-t-elle enfin s'installer à Saint-Germain-en-Laye ?

**Au lendemain de la Fête-Dieu qui a rassemblé en une même procession, et en une même communion spirituelle, paroissiens ordinaires et fidèles de la forme extraordinaire, il semble que les temps soient mûrs pour en finir avec une décennie d'exclusion.**

Image: rs20170622061014\_stgermainprocl.jpg

*Fête-Dieu 2017 à Saint-Germain-en-Laye (source : page Facebook de la paroisse)*

### I - DE LA COEXISTENCE À LA COOPÉRATION

Comme nous l'avons évoqué dans notre lettre 578 du 18 janvier 2017, la communauté traditionnelle de Port-Marly, dont l'église est actuellement en rénovation, est accueillie depuis le début 2017 en la chapelle des franciscaines de Saint-Germain-en-Laye. Lors des premières messes à la chapelle des franciscaines, le curé de Saint-Germain, le père Faure, avait tenu à souhaiter lui-même la bienvenue aux fidèles de Port-Marly - dont une grande part sont originaires de Saint-Germain - leur précisant qu'ils ne devaient pas se sentir « en exil » mais « en communion ». Un geste apprécié des fidèles.

Au bout d'un semestre de coexistence sur le même territoire, la preuve la plus éclatante de cette communion a été donnée ce dimanche 18 juin lors de la grande procession organisée pour la Fête-Dieu entre la chapelle des franciscaines - où se célèbre donc actuellement la forme extraordinaire le dimanche - et l'église Saint-Germain, où se célèbre la forme ordinaire. Plus d'un millier de catholiques de Saint-Germain-en-Laye ont en effet accompagné le Saint-Sacrement dans les rues de la ville, suscitant l'émerveillement de nombreux badauds.

Comme en témoignent les photos que nous vous proposons, les enfants de chœur de Port-Marly ont entouré le Saint-Sacrement que portait le curé de Saint-Germain ; tandis que c'est le chanoine Guitard (chapelain de Port-Marly) qui a donné la bénédiction finale en l'église Saint-Germain. Il était difficile de donner meilleur témoignage d'unité et de coopération entre les deux communautés. Et ce, en accord parfait avec l'esprit du motu proprio de Benoît XVI qui invitait les prêtres célébrant le missel de Paul VI « à manifester de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien ».

Sur la page Facebook de la paroisse, d'où proviennent les photos qui accompagnent cette lettre, les commentaires des paroissiens sont éloquentes : « Magnifique cortège, belle foule et beaux symboles que cette procession avec nos amis de Marly. Geste de cohésion, c'était aussi une occasion d'évangélisation car une fois la surprise passée, les passants s'interrogeaient et s'intéressaient. À refaire donc ! » (Paul) ; « Merci Père Thierry d'avoir ce grand désir de réunir nos églises. C'est tellement important pour nous tous » (Claire) ; « Belle initiative qui devrait donner l'idée à d'autres paroisses, dans la mesure des possibilités » (Yvonne).

### II - DE LA COOPÉRATION À L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ ?

D'ici quelques semaines, la chapellenie devrait retrouver son église de Port-Marly. Qu'advient-il alors des familles de Saint-Germain-en-Laye qui, durant six mois, ont pu assister à la forme extraordinaire à la chapelle des franciscaines ? Tout naturellement, elles espèrent que la messe traditionnelle puisse continuer à être célébrée à Saint-Germain.

De fait, nous savons qu'une nouvelle demande a été formulée au curé de Saint-Germain. Cela fait bientôt dix ans que des familles demandent l'application du motu proprio dans la ville. À l'époque, le premier argument avancé contre cette demande était l'absence de lieu de culte. Aujourd'hui, en dehors de la chapelle de l'hôpital (voir notre lettre 377 du 5 mars 2013), il y a donc aussi la chapelle des franciscaines qui pourrait continuer d'accueillir la célébration de la forme extraordinaire.

La décision appartient bien entendu au seul curé de la paroisse Saint-Germain. Gageons qu'au moment de répondre aux demandeurs, il aura à l'esprit ces mots de Benoît XVI, dans sa *Lettre aux évêques* du 7 juillet 2007, accompagnant la publication du motu proprio *Summorum Pontificum* : « J'en arrive ainsi à la raison positive qui est le motif qui me fait actualiser par ce motu proprio celui de 1988. Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Église. En regardant le passé, les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, on a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division commençait à naître, les responsables de l'Église n'ont pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité ; on a l'impression que les omissions dans l'Église ont eu leur part de culpabilité dans le fait que ces divisions aient réussi à se consolider. Ce regard vers le passé nous impose aujourd'hui une obligation : faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau. »

Image: rs20170622061248\_stgermainsalut1.jpg